

ÉLEVER SES ENFANTS À L'ÈRE NUMÉRIQUE



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

ProtegeonsNosEnfants.ca

© 2024, Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE), 615 chemin Academy, Winnipeg (Manitoba), Canada, pour l'intégralité du contenu et du visuel (à l'exception des photos de banques d'images). Tous droits réservés. Toutes les photos de banque d'images sont utilisées avec l'autorisation de Getty Images. Il est interdit de publier tout ou partie de cette brochure sur Internet. Il est interdit d'utiliser cette brochure ou d'en faire des copies (intégrales ou partielles, sur support papier ou numérique) à des fins lucratives ou commerciales. Il est permis de télécharger et d'imprimer une copie de cette brochure pour consultation et usage personnel seulement, mais il est interdit de reproduire, de conserver sur support informatique ou de transmettre le contenu de cette brochure sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans autorisation du CCPE. Tout contrevenant s'expose à des poursuites en vertu des lois en vigueur. Tous les exemples fournis sont fictifs. Pour obtenir la permission de reproduire ou de réimprimer cette brochure en tout ou en partie, envoyez votre demande par courriel à info@ProtegeonsNosEnfants.ca.

« Élever ses enfants à l'ère numérique » est une publication du CCPE, un organisme de bienfaisance voué à la protection des enfants. Nous sommes un organisme de bienfaisance enregistré au Canada (BN # 106913627 RR0001). Visitez-nous sur Internet à ProtegeonsNosEnfants.ca.

Les précautions et autres informations présentées ici sont de nature générale. Elles sont fondées sur l'expérience que nous avons acquise avec notre programme Cyberaide.ca, et nous estimons qu'elles sont sages et efficaces dans la plupart des situations. Elles ne constituent pas des conseils de nature juridique ou autre. Il revient au lecteur de réévaluer constamment ces précautions et ces informations en fonction de sa propre réalité, de l'âge et du degré de maturité de l'enfant à protéger, des conseils que la police pourrait lui donner (le cas échéant) et des autres facteurs pertinents.

Troisième édition, 2024

ISBN #978-1-998379-13-2 (version papier)

ISBN #978-1-998379-14-9 (version électronique)

« cyberaide!ca » est une marque du Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE) déposée au Canada. « CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE », « Projet Arachnid », « ALERTES Cyberaide.ca » et « AidezMoiSVP.ca » sont utilisés au Canada comme marques de commerce du CCPE.

Pourquoi les ados sont-ils vulnérables sur Internet?

Les dangers qui guettent les enfants et les ados sur Internet augmentent avec l'évolution constante des plateformes numériques et l'apparition de nouvelles menaces. Ils sont plus vulnérables à l'exploitation et à la violence sexuelle du fait de l'augmentation de leur temps de présence en ligne. Du moment que les enfants commencent à voir comment les adultes qui les entourent utilisent leurs appareils numériques – notamment lorsqu'ils partagent publiquement des photos de leurs enfants et des informations à leur sujet (une pratique appelée *surpartage parental*) – les parents doivent prendre conscience des risques pour les enfants et les ados de tout âge afin de mieux protéger leur sécurité et leur vie privée sur Internet.

L'adolescence est marquée par des changements importants au niveau du développement et de la croissance. Le cerveau gagne en efficacité, et c'est une belle période dans le développement des ados. Cette période de croissance fait naître chez les ados des traits particuliers comme le goût du risque et la prise de décisions impulsives.

Au niveau développemental, les ados :

- sont dominés par les émotions;
- sont davantage curieux et impulsifs;
- recherchent les sensations fortes;
- se questionnent sur la sexualité et développent des relations plus intimes;
- se sentent plus facilement honteux;
- se dissocient davantage de leurs parents pour explorer leur univers.

Les ados ne réfléchissent pas toujours aux conséquences à long terme de leurs choix; leurs décisions sont plutôt guidées par leurs sentiments du moment. Ils peuvent facilement se retrouver dans des situations risquées ou dangereuses et sont souvent réticents à parler d'une situation embarrassante, surtout lorsqu'ils sont habités par un sentiment de honte toxique après avoir été victimes de cyberviolence sexuelle.



RESSOURCES POUR LES ADOS ET LES FAMILLES



Le site AidezMoiSVP.ca est une ressource destinée aux ados (et à leurs familles) qui sont confrontés à des situations de distribution non consentuelle d'images intimes, de leurre, de sextorsion ou d'autres formes de cyberviolence sexuelle.



Cyberaide.ca est la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants sur Internet. Cyberaide.ca recueille et traite des signalements venant du public concernant des situations potentiellement illégales survenues sur Internet (images d'abus pédosexuels, trafic d'enfants, distribution d'images intimes, leurre informatique et autres formes d'exploitation sexuelle d'enfants). De plus, Cyberaide.ca offre gratuitement des ressources d'éducation, de prévention et de sensibilisation aux familles, aux écoles, aux forces policières et à d'autres intervenants dans le but de protéger les Canadiennes et les Canadiens.



Cyberaide.ca publie à l'occasion des alertes pour sensibiliser la population aux formes de cyberviolence et aux menaces numériques relevées dans les signalements qui lui sont transmis.

Dangers d'Internet

Les téléphones intelligents et autres appareils numériques permettent aux ados de communiquer facilement et régulièrement avec d'autres personnes. L'impression d'anonymat et d'intimité que les ados ressentent sur Internet les rend plus enclins à communiquer des renseignements personnels et à s'exposer par le fait même à la violence sexuelle. Dans un espace qui échappe à la réglementation, les ados peuvent très vite se retrouver mal pris. Une situation de cyberviolence sexuelle, c'est trop gros à gérer pour des ados, qui sont de plus en plus souvent en proie à des campagnes de harcèlement et de violence agressives sur Internet. Tâchez d'avoir des conversations avec vos ados sur les dangers d'Internet et de les aider à identifier des adultes de confiance qui sauront leur apporter du soutien en cas de problème.



Les signalements transmis au Centre canadien de protection de l'enfance montrent que des tactiques de plus en plus agressives sont utilisées contre les ados pour obtenir leur soumission et leur faire du mal. Pour être en mesure de se tirer de situations difficiles sur Internet, les ados ont intérêt à développer leur sens de la débrouillardise et à savoir où trouver de l'aide.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

LA CYBERVIOLENCE SEXUELLE PEUT PRENDRE DIFFÉRENTES FORMES, PAR EXEMPLE :

DISTRIBUTION NON CONSENSUELLE D'IMAGES INTIMES (DNCII)

La DNCII, c'est le fait de partager des images intimes de quelqu'un sans son consentement. Ces images peuvent être :

- mises en ligne;
- envoyées à quelqu'un d'autre;
- vendues;
- rendues accessibles;
- publicisées;
- publiées.

Au sens du droit pénal, une image intime est un enregistrement visuel (photo ou vidéo) où l'on voit une personne qui est nue, qui expose ses organes génitaux, ses fesses ou ses seins, ou qui se livre à une activité sexuelle explicite. Il faut que la personne puisse avoir une attente raisonnable de protection en matière de vie privée lorsque la photo ou la vidéo est prise et que cette attente demeure au moment du partage. Cyberaide.ca et AidezMoiSVP.ca aideront les ados en cas de distribution d'images correspondant à cette définition ou d'autres images nocives.

Quelques faits sur la DNCII

- Les ados sont très souvent victimes de leurs pairs.
- 97 % des enfants victimes sont âgés de 12 à 17 ans; 90 % des accusés sont âgés de 12 à 17 ans.
- Les images sont parfois prises avec le consentement du sujet, mais partagées sans son consentement.



EXEMPLE DE CAS

Raj a reçu de sa petite amie Amélie une photo d'elle en sous-vêtements, posant devant un miroir. Ses amis lui disaient que leurs partenaires leur envoyaient des nus, mais lui n'en avait jamais reçus avant. Pour ses amis, ces échanges de photos allaient de soi dans une relation. Amélie a demandé à Raj de lui envoyer une photo en retour, alors Raj s'est photographié en sous-vêtements sur son lit. Le lendemain, à l'école, Raj a réalisé que ses amis avaient vu sa photo et qu'ils riaient. Humilié, Raj a été pris de panique. Il n'avait pourtant envoyé sa photo qu'à Amélie; comment ses amis avaient-ils pu la voir? Il a demandé des explications à Amélie, et elle a admis qu'elle avait partagé la photo avec quelques-unes de ses amies dans un groupe de discussion. Elle leur avait fait promettre de ne la montrer à personne d'autre, mais tout indique qu'elles l'ont retransmise à d'autres. Amélie s'est excusée, ajoutant que ce n'était pas bien grave.

Raj n'avait pas envie d'en parler à ses parents ou à un autre adulte, alors il s'est adressé à AidezMoiSVP.ca. Il a été mis en contact avec l'équipe des Services de soutien, qui a écouté son histoire et lui a expliqué comment gérer sa panique. L'équipe de soutien s'est occupée de verser la photo de Raj dans Projet Arachnid, un outil conçu pour détecter la publication de telles photos sur Internet et en faciliter la suppression. Raj s'est senti soutenu et plus confiant à l'idée de retourner à l'école, sachant qu'il y avait des gens à ses côtés pour le protéger.

Que la situation corresponde ou non à la définition légale de la DNCII, AidezMoiSVP.ca et Cyberaide.ca peuvent aider les ados en cas de diffusion ou de crainte de diffusion d'images nuisibles.

LEURRE INFORMATIQUE (SOLLICITATION SEXUELLE)

Commet une infraction de leurre informatique quiconque (généralement un adulte, mais pas toujours) communique électroniquement avec des enfants ou des ados (p. ex. par texto, par message privé ou par une appli de conversation, un jeu ou un site Web) dans le but de commettre plus facilement une infraction sexuelle contre eux.

Par exemple, une personne qui demanderait ou qui suggérerait à un enfant ou à un ado de produire ou de lui envoyer des photos ou des vidéos le montrant nue ou partiellement nue (ou qui essaierait de le convaincre de faire une telle chose) pourrait être rapportée comme un leurre.

Les adultes qui cherchent à exploiter les ados utilisent plusieurs tactiques pour les amadouer ou « conditionner » sur Internet, comme :

- leur envoyer des images sexuellement explicites;
- se faire passer pour quelqu'un d'autre (p. ex. prétendre qu'ils sont eux aussi des ados);
- essayer de développer une relation amoureuse.

Ils recourent à la manipulation pour rencontrer des ados en personne ou leur soutirer des images sexuellement explicites, images qu'ils pourraient par la suite utiliser à des fins de chantage ou d'extorsion dans le but d'obtenir d'autres images sexuelles ou de l'argent (stratagème de la sextorsion).

L'apparence d'une relation amoureuse

À l'évidence, les ados peuvent très vite se retrouver mal pris sur Internet et ont besoin d'aide. Parfois, ils ne se rendront même pas compte que la conversation prend une tournure sexuelle ou croiront vivre une histoire d'amour. Leurs interlocuteurs tiendront des propos souvent nuancés et transgresseront petit à petit leurs limites pour banaliser le tout et désensibiliser leurs cibles. Ils leur diront des choses comme « Envoie-moi ta photo », « As-tu une photo de toi à la plage? », « As-tu un petit ami? Quelle chance il a! », « Tu es sexy », etc.

Certaines communications comme celles décrites seront illégales. D'autres ne franchiront pas la limite de la légalité, mais auront quand même de quoi inquiéter.

Tactiques de coercition

- Demander à un enfant ou à un ado d'être discret, par exemple en lui disant « Ne dis rien à tes parents » ou de faire des actes sexuels sur un appareil auquel ses parents n'ont pas accès.
- Lui poser des questions sur son développement sexuel et sa vie sexuelle.
- L'embarquer dans des jeux de rôle sexuels (avec des personnages, des avatars, etc.).
- L'engager dans une conversation vidéo enregistrée à son insu.
- Lui faire des menaces pour obtenir sa soumission et son obéissance.

Ce que la recherche sur le leurre informatique démontre

- Les victimes sont généralement âgées de 12 à 17 ans.
- Les filles sont surreprésentées parmi les victimes.
- 70 % des incidents se produisent sur Instagram^{MD} et/ou Snapchat^{MD}.



Photo d'un minequin. Pour illustrer le texte.

EXEMPLE DE CAS

Kim s'est jointe à une plateforme de discussion en ligne consacrée à un de ses jeux préférés. Les participants y publient des informations sur le jeu, les moyens de l'améliorer et leurs meilleurs coups. Les abonnés de la plateforme qui sont en ligne en même temps peuvent avoir des conversations de groupe. Un jour, Kim commentait une partie difficile du jeu dans une conversation de groupe et quelqu'un lui a envoyé un message privé. Elle a tout de suite reconnu le nom d'utilisateur de son interlocutrice, Eva_joueuse29, qui participait à la conversation. Éva disait vouloir être son amie et discuter davantage du jeu. Elle lui a demandé comment la trouver sur les réseaux sociaux, histoire d'échanger sur une autre plateforme. Kim et Éva ont discuté ensemble sur cette autre plateforme pendant quelques jours. Elles ont un tas de choses en commun. Elles ont toutes deux 12 ans, aiment les mêmes acteurs et jouent de la guitare. Éva a demandé à Kim une vidéo d'elle jouant de la guitare. Kim a enregistré une vidéo d'elle en train de répéter une nouvelle chanson et l'a envoyée à Éva. Éva lui a dit qu'elle était très jolie et qu'elle jouait très bien, ajoutant que c'était maintenant à son tour de lui envoyer une vidéo. Kim a ouvert la vidéo et l'a vite refermée. On y voyait un homme nu qui faisait des trucs bizarres. Kim a demandé à Éva pourquoi elle lui avait envoyé cette vidéo. Éva s'est excusée, prétextant que c'était une vidéo drôle. Elle a dit à Kim que si elle était plus mature, elle regarderait la vidéo et comprendrait ce qu'elle avait de drôle. Kim se sentait mal à l'aise, mais elle aimait discuter avec Éva.

Elle a contacté Cyberaide.ca pour savoir quoi faire avec Éva. L'équipe l'a aidée à comprendre que ses sentiments étaient justifiés; Éva avait bel et bien fait quelque chose de bizarre. Le personnel de Cyberaide.ca lui a expliqué comment parler de la situation à ses parents et, tous ensemble, ils ont établi un plan de protection pour que Kim n'ait plus jamais de contacts avec Éva sur Internet.

Que la situation corresponde ou non à la définition légale du leurre, AidezMoiSVP.ca et Cyberaide.ca peuvent aider les ados lorsqu'ils sont confrontés à des interactions troublantes sur Internet.

SEXTORSION

La sextorsion peut consister à forcer une jeune personne à envoyer des images sexuelles ou à se livrer à des actes sexuels en direct. Le sextorqueur fait ensuite chanter la jeune personne sous la menace de diffuser ces images si elle refuse de lui en envoyer d'autres ou de lui verser une somme d'argent.

Le stratagème de la sextorsion

Demandes d'argent ou d'images sexuelles

- Le sextorqueur convaincra sa cible d'échanger des images sexuelles avec lui et c'est souvent lui qui commencera. Sa cible lui enverra alors une photo ou une vidéo sexuelle ou sera amenée par la ruse à s'exhiber ou à se livrer à un acte sexuel en direct pendant qu'elle se fait enregistrer à son insu.
- Dès qu'il aura les images en main, le sextorqueur fera ses demandes. Si la victime est une jeune fille, le sextorqueur lui réclamera généralement d'autres photos et vidéos sexuelles. Si la victime est un garçon, il exigera plutôt de l'argent dans presque tous les cas.
- Si la victime refuse d'obtempérer, le sextorqueur cherchera à l'intimider en menaçant de publier ses images en ligne ou de les transmettre directement à ses amis ou à sa famille. Souvent, le sextorqueur brandira des captures d'écran de la liste de contacts de la victime ou d'autres renseignements identificatoires à son sujet (nom de son école, adresse de son domicile) pour la terroriser afin qu'elle lui transmette des images sexuelles ou de l'argent.
 - Si la victime cède, le sextorqueur lui fera d'autres demandes d'images sexuelles ou d'argent.
 - Dans les situations de sextorsion financière, les échanges entre la jeune personne et le sextorqueur peuvent durer plusieurs heures ou, dans certains cas, à peine 20 minutes.
 - Lorsque la cible est une fille, la communication s'étale généralement sur des périodes plus longues.

Autres tactiques utilisées par les sextorqueurs

- S'en prendre aux frères et sœurs ou aux amis de la victime.
- Redoubler d'agressivité lorsque la victime refuse d'obtempérer, par exemple, en menaçant de ruiner sa vie ou de s'en prendre à sa famille ou à son animal de compagnie.
- Créer plusieurs comptes pour faire croire à la victime que plusieurs personnes s'en prennent à elle.
- Menacer de faire circuler les photos ou vidéos obtenues auprès des élèves d'une ou de plusieurs écoles.
- Menacer de retransmettre les images obtenues à la famille de la victime, à ses amis, à des journaux ou à des chaînes de télévision.



Que faire quand on se fait piéger par un sextorqueur?

- Couper aussitôt la communication avec le sextorqueur.
- Ne jamais lui envoyer d'argent ou d'autres images sexuelles. Ne JAMAIS céder à ses menaces. Comme Cyberaide.ca a pu le constater dans de nombreux signalements, les sextorqueurs continuent de harceler leurs victimes lorsqu'elles leur répondent.
- Faire des captures d'écran de tous les messages échangés avec le sextorqueur.
- Bloquer le sextorqueur.
 - ▶ **N.B.** Les ados sont souvent très réticents à bloquer les sextorqueurs de peur qu'ils ne mettent les images en circulation sur Internet ou les envoient à des personnes qu'ils connaissent. Soutenez-les et rassurez-les en leur disant que les sextorqueurs diffusent rarement les images et que, dans les rares cas où ils le font, il existe des services comme Cyberaide.ca et AidezMoiSVP.ca qui peuvent les aider à faire enlever ces images d'Internet.
- Trouver du soutien auprès d'un adulte de confiance.
- S'adresser à **AidezMoiSVP.ca** pour avoir du soutien.
- Signaler la situation à **Cyberaide.ca**. Les signalements de sextorsion sont aussi retransmis à la police.

L'aide de Cyberaide.ca

Souvent, Cyberaide.ca interviendra sur le moment auprès de services comme Instagram et Snapchat pour leur demander de désactiver le compte du sextorqueur.

Le personnel de Cyberaide.ca travaille en étroite collaboration avec l'équipe des Services de soutien pour prêter assistance aux ados en détresse et les aider à faire face à la situation.

EXEMPLE DE CAS

Gabriel a reçu une demande de suivi sur Instagram de la part d'une fille nommée Julia. Elle avait des abonnés communs avec lui et paraissait bien sur sa photo de profil. Gabriel a accepté sa demande et l'a suivie en retour. Julia lui a envoyé un message pour lui dire qu'elle le trouvait mignon et qu'elle souhaitait mieux le connaître. Elle lui a demandé s'il avait déjà eu des relations sexuelles. Gabriel lui a dit que non. Julia lui a alors envoyé une photo d'elle nue et l'a invité à lui rendre la pareille. Gabriel s'est exécuté et, quelques instants plus tard, Julia a commencé à lui envoyer des messages bizarres. Elle le menaçait de diffuser sa photo, de l'envoyer à toute sa famille, à son école et à tout le monde qu'il connaît, s'il ne lui envoyait pas immédiatement une somme d'argent. Elle lui a envoyé des captures d'écran de ses abonnés Instagram. Gabriel lui a répondu qu'il n'avait pas d'argent à lui envoyer et l'a suppliée de ne pas diffuser sa photo. Julia a continué à le menacer. Elle lui a envoyé des captures d'écran montrant qu'elle s'appropriait à envoyer sa photo à ses amis sur Instagram. Gabriel lui a envoyé 100 \$ par virement électronique en lui disant que c'était tout l'argent qu'il avait et il a continué à la supplier de ne pas envoyer sa photo. Julia lui a répondu que ce n'était pas suffisant et a continué à lui envoyer des messages.

Gabriel a signalé la situation à Cyberaide.ca. Les analystes de Cyberaide.ca ont découvert que Gabriel n'avait pas affaire à une jeune fille de sa région, mais à un groupe organisé du Nigéria. Le signalement de Gabriel a été retransmis à la police, et l'équipe des Services de soutien a aidé Gabriel à établir un plan de protection.

HYPERTRUCAGES

Le terme « hypertrucages » désigne des vidéos, des photos ou des enregistrements audio qui ont l'air ou qui sonnent tout à fait réalistes, mais qui ont été modifiés à l'aide de l'intelligence artificielle. Cette technologie permet par exemple de remplacer un visage par un autre, de modifier les expressions faciales et de combiner des éléments distincts pour produire de toutes nouvelles images. Ce sont là des canulars couramment utilisés pour montrer une personne en train de faire ou de dire quelque chose qu'elle n'a jamais fait ou dit.

EXEMPLE DE CAS

Dany a trouvé sur Internet une appli qu'il trouve plutôt amusante. Cette appli peut retirer les vêtements de quelqu'un sur une photo et le faire paraître nu. Dany s'est servi de cette appli pour créer de fausses images de ses amis et les a publiées dans une conversation de groupe. Beaucoup ont trouvé ça drôle, sauf ceux qui figuraient sur les photos. Les photos ont circulé parmi leurs camarades de classe, puis parmi les élèves d'autres classes. Dany n'a jamais voulu que ces photos sortent de son groupe d'amis.

Le directeur de l'école a été mis au courant de la situation et en a informé les parents de Dany, qui ont aussitôt contacté Cyberaide.ca. Dany était bouleversé de ce qui est advenu des photos de ses amis et il était prêt à faire tout en son possible pour en obtenir la suppression. L'équipe de Cyberaide.ca a soutenu Dany, sa famille et ses amis qui figuraient sur les photos et a fait des démarches pour faire enlever ces photos d'Internet.



RÉPERCUSSIONS DE LA CYBERVIOLENCE SEXUELLE

Pour un enfant, la cyberviolence sexuelle a souvent des répercussions aussi graves que la violence sexuelle hors ligne. Le fait de savoir qu'il existe des images de ce qui s'est passé ou que ces images ont été mises en circulation peut potentiellement aggraver les répercussions. Certains enfants tomberont dans la culpabilisation et développeront des symptômes de stress post-traumatique.

QUELQUES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES

- Détresse psychologique (inquiétude, stress, anxiété, culpabilisation)
- Comportements autodestructeurs ou suicidaires
- Troubles du sommeil
- Difficulté à faire confiance
- Difficultés relationnelles
- Difficultés scolaires

QUELQUES STRATÉGIES D'ADAPTATION

- Se confier à un·e ami·e ou à une personne de confiance
- Se couper d'Internet
- Consulter un·e professionnel·le en soins de santé mentale
- Faire un signalement à Cyberaide.ca ou chercher du soutien auprès d'AidezMoiSVP.ca

Bon à savoir pour les parents

COMMENCEZ TÔT À ABORDER CES QUESTIONS AVEC VOS ENFANTS ET REVENEZ-Y SOUVENT

Faites preuve d'ouverture et d'un désir de comprendre ce qu'ils vivent sur Internet. Évitez les jugements, les reproches et les réactions excessives vis-à-vis de leur conduite sur Internet. Des propos du genre « Tu aurais dû savoir que... » ou « Pourquoi as-tu fait ça? » ne feraient rien pour apaiser leur honte et risqueraient de les rendre moins enclins à solliciter votre aide en cas de problème.

SENSIBILISEZ VOS ENFANTS À LEURS DROITS

Expliquez-leur qu'ils ont droit à la sécurité, à la vie privée, à l'autonomie corporelle et à l'intégrité sexuelle. Dites-leur que vous avez besoin de le savoir si quelqu'un viole ces droits afin de pouvoir les aider. Dites-leur que vous êtes de leur côté et qu'ils peuvent compter sur vous pour les accompagner dans les situations difficiles.

FAITES PREUVE DE CURIOSITÉ

Les dangers d'Internet sont un sujet essentiel à aborder avec vos enfants. Pour entamer la conversation, vous pourriez leur demander ce qu'ils savent :

- « As-tu déjà entendu parler du partage non consenti d'images intimes? »
- « Tu sais ce que c'est que la sextorsion? »
- « Qu'est-ce que tu penses du sextage? »

Orientez la suite de la conversation en fonction de leurs réponses. Durant ces conversations, rappelez à vos enfants qu'un internaute peut très bien se faire passer pour quelqu'un d'autre. Il est facile de se faire piéger sur Internet.



FAITES DES MISES EN SITUATION

Expliquez à vos enfants comment faire face à des situations difficiles sur Internet et exercez-les à mettre des solutions possibles en application pour qu'ils soient plus enclins à réagir adéquatement et à prévenir quelqu'un en cas de problème. Inspirez-vous des questions suivantes :

- « Où irais-tu chercher de l'aide si quelqu'un créait une photo sexuellement explicite de toi à l'aide de l'intelligence artificielle? »
- « Dans une conversation vidéo, t'arrive-t-il de faire des choses à la caméra qui pourraient se retourner contre toi si tu te faisais enregistrer? »
- « Avant de partager une photo ou une vidéo de quelqu'un, demande-toi : est-ce que ça pourrait te nuire à toi ou à quelqu'un d'autre? Y a-t-il des risques? Est-ce que c'est correct? Est-ce que c'est légal? »

Les ados apprennent davantage en résolvant des problèmes et en s'exerçant à prendre des décisions. Il est bon de leur offrir des occasions de mettre leurs nouvelles connaissances en application pour résoudre de vrais problèmes. Invitez-les à réfléchir aux causes et aux conséquences et à trouver des solutions sûres.

PRENEZ DES PAUSES NUMÉRIQUES

Discutez de la mise en place de pauses numériques, par exemple pendant la nuit, à l'heure des repas et à différents moments de la journée. Fixez des limites en ce qui concerne l'utilisation des appareils numériques.

SACHEZ CE QUE DIT LA LOI AU CANADA

Le Canada a pris l'engagement de veiller à ce que tous les enfants soient traités avec dignité et respect. Les enfants ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, sans discrimination. Ces protections sont inscrites dans la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que dans d'autres lois canadiennes et dans le droit international.

Ces lois visent à garantir aux enfants la protection contre les préjudices, la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et une voix pour participer à la société. Plusieurs lois canadiennes peuvent s'appliquer dans des cas de cyberviolence sexuelle, selon les circonstances.

Dans la liste qui suit, les infractions criminelles sont décrites en termes généraux. Cette liste n'est pas exhaustive; selon les circonstances, d'autres infractions peuvent s'appliquer (les infractions sont définies dans le *Code criminel* du Canada).

ACTES QUI PORTENT ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

- ➔ **Distribution non consensuelle d'images intimes** : Une accusation pourrait être portée contre quelqu'un qui, en toute connaissance de cause, publie sur Internet ou partage avec quelqu'un d'autre une photo ou une vidéo intime prise dans un contexte où la personne qui y figure avait une attente raisonnable de protection en matière de vie privée, sachant que cette personne n'y consentirait pas (ou sans se soucier de savoir si elle y consentirait ou non).
- ➔ **Voyeurisme** : Observer ou enregistrer en secret une personne se trouvant dans des circonstances pour lesquelles il existe une attente raisonnable de protection en matière de vie privée, dans l'un des cas suivants :
 - ▶ la personne se trouve dans un endroit où les gens peuvent se changer ou se déshabiller, ou se livrer à une activité sexuelle (chambre à coucher, salle de bains, vestiaire, cabine, tente, etc.);
 - ▶ la personne est nue ou partiellement nue ou se livre à une activité sexuelle, et le but est de l'observer ou de l'enregistrer dans cet état;
 - ▶ la personne est observée ou enregistrée dans un but sexuel.

ACTES INSÉCURISANTS

- **Harcèlement** : Faire ou dire quelque chose qui amène une personne à craindre pour sa sécurité ou celle d'une autre personne (p. ex. se conduire de façon menaçante envers elle, la traquer, la bombarder de textos ou de courriels, chercher sans arrêt à la contacter).
- **Extorsion (chantage)** : Chercher à obtenir quelque chose d'une personne en lui faisant des menaces ou en recourant à la violence (p. ex. pousser ou bousculer la personne, lui crier après) pour l'amener ou essayer de l'amener à faire quelque chose.
 - ▶ **N.B.** La sextorsion est une forme d'extorsion et c'est cette dernière infraction qui pourrait donner lieu à une accusation.
- **Proférer des menaces** : Menacer une personne de lui faire du mal, d'endommager ses biens ou de s'en prendre à son animal de compagnie avec l'intention de faire peur à la personne visée par la menace.
- **Intimidation** : Traquer une personne, endommager ses biens ou user de violence ou de menaces de violence envers elle ou un membre de sa famille pour l'obliger à faire quelque chose ou à cesser de faire quelque chose.
- **Incitation au suicide** : Encourager ou aider une autre personne à s'enlever la vie.



CONTACTS SEXUELS NON DÉSIRÉS OU ILLÉGAUX

- **Leurre informatique** : Situation où quelqu'un (souvent un adulte, mais pas toujours) communique avec une jeune personne par un moyen électronique (texto, message privé ou conversations sur une appli, un jeu ou un site Web) dans le but de commettre plus facilement une infraction sexuelle contre elle.
- **Rendre accessible à une personne de moins de 18 ans du matériel sexuellement explicite** : Montrer ou transmettre du matériel (p. ex. de la pornographie) à un enfant dans le but de commettre plus facilement une infraction sexuelle contre lui.
- **Exploitation sexuelle** : Situation où une personne de 16 ou 17 ans se fait toucher ou est incitée à se toucher ou à toucher quelqu'un d'autre à des fins sexuelles par une personne :
 - ▶ en situation de confiance ou d'autorité vis-à-vis de la jeune personne (p. ex. parent, tuteur, enseignant, entraîneur);
 - ▶ envers qui la personne de 16 ou 17 ans est dépendante d'une façon ou d'une autre;
 - ▶ qui exploite la jeune personne d'une façon ou d'une autre.
- **Incitation à des contacts sexuels** : Inciter une personne de moins de 16 ans à se toucher ou à toucher quelqu'un d'autre à des fins sexuelles (en personne ou en ligne). Cela inclut les contacts indirects (avec un objet, par exemple).
 - ▶ **N.B.** Aucune accusation ne serait portée si les deux personnes ont un âge suffisamment rapproché ET ont consenti selon la loi.
- **Contacts sexuels** : Toucher, avec une partie du corps ou un objet, n'importe quelle partie du corps d'une personne âgée de moins de 16 ans à des fins sexuelles.
 - ▶ **N.B.** Aucune accusation ne serait portée si les deux personnes ont un âge suffisamment rapproché ET ont consenti selon la loi.

RÉFÉRENCES

- Centre canadien de protection de l'enfance (2024a). *Dangers d'Internet : Leurre informatique*. <https://cyberaide.ca/fr/dangers-internet/leurre/>
- Centre canadien de protection de l'enfance (2024b). *Dangers d'Internet : Sextorsion*. <https://www.cyberaide.ca/fr/dangers-internet/sextorsion/>.
- Centre canadien de protection de l'enfance (2024c). *Dangers d'Internet : IA et hypertrucages*. <https://cyberaide.ca/fr/dangers-internet/ia-et-hypertrucages/>.
- Centre canadien de protection de l'enfance (2024d). *Dangers d'Internet : Cyberviolence sexuelle*. <https://cyberaide.ca/fr/dangers-internet/cyberviolence-sexuelle/>
- Cheung, K., Taillieu, T., Turner, S., Fortier, J., Sareen, J., MacMillan, H. L., Boyle, M. H. et Afifi, T. O. (2018). « Individual-level factors related to better mental health outcomes following child maltreatment among adolescents », *Child Abuse & Neglect*, n° 79, p. 192-202. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.02.007>
- Joleby, M., Lunde, C., Landström, S. et Jonsson, L. S. (2020). « "All of me is completely different": Experiences and consequences among victims of technology-assisted child sexual abuse », *Frontiers in Psychology*, n° 11, 606218. <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2020.606218>
- O'Malley, R. L. (2023). « Short-term and long-term impacts of financial sextortion on victim's mental well-being », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 38, n° 13-14, p. 8563-8592. <https://doi.org/10.1177/08862605231156416>
- Savage, L. (2024). *L'exploitation sexuelle des enfants en ligne : un profil statistique des affaires déclarées par la police au Canada, 2014 à 2022*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2024001/article/00003-fra.htm>
- Turner, S., Menzies, C., Fortier, J., Garces, I., Struck, S., Taillieu, T., Georgiades, K. et Afifi, T. O. (2020). « Child maltreatment and sleep problems among adolescents in Ontario: A cross sectional study », *Child Abuse & Neglect*, n° 99, p. 104309. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.104309>





CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

ProtegeonsNosEnfants.ca

X @CCPEnfance



Centre canadien de protection de l'enfance



@cdnchildprotect